



Bulletin présenté par les GDSA de Bourgogne Franche-Comté et la section apicole régionale de GDS BFC

SOMMAIRE



Déclaration des colonies

A renouveler avant le 31 décembre 2026 !
Toutes les informations ci-dessous.



Suivi des arrêts de ponte en BFC

Point sur l'expérimentation, son déroulé et ses outils et retour sur la campagne Varroa.



Webinaire Aethina tumida

(Re)visionnez le retour d'expérience du GDS Réunion dans la gestion du petit coléoptère des ruches.



Actualités de la section régionale

Dernières réunions et formations du réseau – Calendrier fin 2026

Déclaration des colonies 2026

Pensez à faire votre déclaration avant le 31/12/2026 ! Pour rappel, tout propriétaire ou détenteur de colonies d'abeilles, dès la 1^{ère} ruche, a l'obligation de procéder à une déclaration de détention et d'emplacement de ruches pendant la campagne annuelle qui a lieu entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre.

- **Pour qui ?** Obligatoire pour tout apiculteur détenant des colonies d'abeilles, ce dès la première colonie,
- **Quand ?** Tous les ans, entre le 1^{er} septembre 2026 et le 31 décembre,
- **Pourquoi ?** Obligation liée à l'activité de l'apiculture, qu'elle soit professionnelle ou amatrice, meilleure connaissance du cheptel apicole français, facilitation de la gestion du sanitaire apicole, surtout face aux menaces exotiques (Tropilaelaps, Aethina tumida), facilitation de la diffusion d'alertes liées aux désinsectisations mises en place dans la gestion de maladies vectorielles (moustique tigre, DNC, etc...)
- **Comment ?**
 - En ligne : Si vous vous étiez déjà déclaré l'an dernier, vous recevez automatiquement un mail dans votre boîte mail personnelle avec un lien individualisé, sinon vous pouvez vous déclarer en ligne en cliquant **ICI** (la déclaration en ligne vous permettra d'obtenir un récépissé de façon immédiate),
 - Par courrier : imprimer et compléter le Cerfa n°13995*07 à envoyer à :

DOCUMENTHOM

DGAL – Déclaration de ruches

810 rue Léonard de Vinci

45 400 SEMOY

Besoin d'aide : plus d'informations sur le site du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (Foire aux questions, Guide de l'apiculteur débutant...) ou se rapprocher de votre GDSA.

Suivi des arrêts de ponte en BFC



Avec l'approche du mois de Novembre et surtout la baisse des températures, les colonies ont ralenti leur activité et la reine, sa ponte : l'hivernage commence. Dans le cadre du projet Stratégies, Adaptation, Lutte et Varroa (SALV) en partenariat avec l'ADA BFC, avec l'aide d'apiculteurs participants, nous mettons en place un suivi de colonies pour cibler les arrêts de ponte et les cartographier afin que tout apiculteur de la région puisse optimiser son traitement hivernal.

Ce suivi se fait de deux façons et est détaillé dans le **tutoriel** ci-dessous (*cliquez sur l'image pour y accéder*) :

- par l'utilisation de sonde thermique dans la grappe,
- par l'ouverture rapide des colonies afin de constater ou non la présence de couvain.



Vous souhaitez également participer et nous faire part de vos observations ? Merci de prendre contact avec l'animatrice de la section apicole :

- par mail : tiphaine.seulliet.gdsbfc@reseaugds.com,
- par téléphone : [07.44.42.04.36](tel:07.44.42.04.36).

Pour plus de détails sur le déroulé de cette action, vous pouvez visionner le webinaire de présentation de l'action disponible en cliquant **ICI**.

Prochainement, les relevés des suivis d'arrêt de ponte seront mis en ligne sur une carte de la région à l'échelle des ECPI et consultables par tous sur les sites de l'ADA BFC et de la section apicole de GDS BFC.

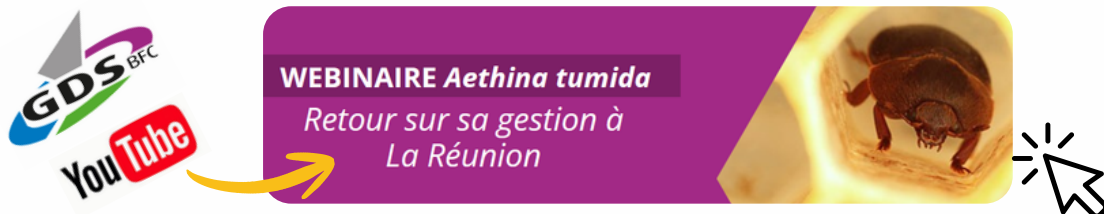
POINT CAMPAGNE VARROA

Autre action du Projet SALV, la 2ème session de la **campagne Varroa** s'est déroulée de juin à juillet 2026 et a permis d'analyser 258 échantillons avec 15 apiculteurs participants. Le détail de ces analyses est disponible dans le **dernier bulletin de l'ADA BFC**.

Les modalités de répartition ne prenant pas en compte les interventions printanières effectuées sur les colonies, celles-ci seront intégrées dans les relevés du dispositif l'an prochain.

Replay du webinaire Gestion du Petit Coléoptère des ruches à la Réunion

Retrouvez le webinaire "**Aethina tumida, Retour sur sa gestion à la Réunion**", qui s'est tenu le 7 octobre dernier, sur la chaîne Youtube de GDS BFC en cliquant sur la bannière ci-dessous. Encore un grand merci au GDS Réunion pour son retour d'expérience !



Actualités de la section régionale et des GDSA de BFC

Le retour de l'automne est souvent synonyme de reprises des rencontres au sein du réseau GDS-A et avec les partenaires, que ce soit au niveau régional ou départemental :

- **GDSA 39 :**
 - Interventions auprès de communes pour sensibiliser sur la problématique du frelon à pattes jaunes et réunions de travail avec le Conseil Départemental 39 et FREDON BFC,
 - Atelier de construction de harpes électriques en préparation (*date et lieu à venir*).
- **Union apicole de Haute-Saône :** 26/09 Journée d'animation des TSA avec le vétérinaire PSE sur les techniques de contrôle d'infestation et la préparation à l'hivernage avec un focus sur la miellée de lierre,
- **GDSA 25 :** 07/11 Journée technique sanitaire,
- **GDSA 58 :** 14/11 Assemblée générale
- **Section régionale :**
 - 16/10 Commission nationale,
 - Interventions en cours de préparation pour des journées techniques ou assemblées générales départementales.
- **21/11 Concours des miels régional** (Dijon) organisé par l'ADA BFC

CONTACTS A CONNAITRE :

- Des interrogations sur les **bonnes pratiques et gestes de prévention** dans la gestion de vos colonies, contactez votre **TSA** ou votre **GDSA**,
- Des **troubles ou mortalités** constatées dans vos ruches, appelez l'Observatoire des mortalités et affaiblissements des colonies d'abeilles (**OMAA**) au **03.62.02.28.20**,
- Des données de **piégeage ou de nids de frelon à pattes jaunes** à faire remonter, rdv sur **Lefrelon.com**.

